

ARRETE N° 2024.00064
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU SEIN DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE
SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL – ARRETE
MODIFICATIF AU 1er JUIN 2024

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2022.00204 du Conseil Métropolitain en date du 5 mai 2022 fixant à 7 titulaires et 14 suppléants le nombre de représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du Comité Social Territorial,

VU le procès-verbal en date du 8 décembre 2022 récapitulant les résultats de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial,

CONSIDERANT qu'il convient désigner un nouveau représentant suppléant à compter du 1^{er} juin 2024, en remplacement de Messieurs KOULAKSEEZIAN et VERNAY.

ARRETE

Article 1^{er} : la liste des représentants du personnel à la F3SCT est établie comme suit :

■ REPRESENTANTS TITULAIRES

- Souad HADDOUCHI - CFDT
- Sophie LEPINE - CFDT
- Gaëtan MELON - CFDT
- Cédric NOUGAREDE - CGT
- Laurent FABRE, CFTC
- Yannick AMBERT - UNSA
- Jean-Pierre ISSARTEL - FO

■ REPRESENTANTS SUPPLEANTS

- Yassine BOUBEKER - CFDT
- Guillaume BUTTET - CFDT
- Fatima HAJJAMI – CFDT

- Myriam KENDJRA – CFDT
- Claudine MARTINEZ – CFDT
- François ROUSSEAU - CFDT
- Sébastien TERRAT – CGT
- Gilles BACHER - CGT
- Cédric RENAUD, CFTC
- Christophe JOUATEL, CFTC
- Raphaël RODRIGUEZ – FO
- Olivier KARAGUEUZIAN – FO
- Nordine KHENNICHE- UNSA
- Jérôme SCHIRRER- UNSA

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

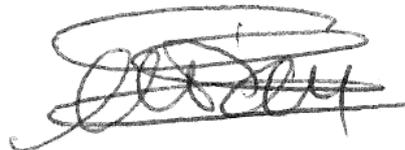
- notifié à l'intéressé,
- notifié à Monsieur le Préfet de la Loire,
- notifié à Monsieur le Trésorier Municipal.

Reçu notification

Le

Fait à Saint-Etienne, le 26/07/2024

Le Président,



Gaël PERDRIAU